



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 mai 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont absentes, mesdames les conseillères Louise Boudrias et Caroline Murray.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique, M^{re} Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Martin Beaulieu, Josée Bellemare, Sonia Blouin, Éric Boily, Émilie Chasles, Fabio Jiménez et Yvan Moreau.

CP20220503-P1

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE POUR GATINEAU

Présentation par madame Josée Bellemare.

Les objectifs de la présentation sont de :

- Présenter une démarche pour l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle pour Gatineau;
- Soumettre des recommandations au conseil pour adoption concernant le budget de la démarche ainsi que la mise en place d'un comité de politique culturelle.

Madame Bellemare présente les éléments suivants :

- Pourquoi une nouvelle politique culturelle pour Gatineau?;
- Objectifs d'une politique culturelle;
- Principales étapes de la démarche;
- Étape 1 : organisation de la démarche;
- Gouvernance;
- Participation publique;
- Échéancier ;
- Ressources humaines;
- Ressources financières;

RECOMMANDATIONS :

La Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommande au conseil municipal :

CP-CACLP-2022-03

- la mise en place d'un comité de travail relevant de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine qui agira à titre de comité de politique culturelle.

CP-CACLP-2022-04

- d'entamer les démarches nécessaires en vue de l'adoption d'une nouvelle politique culturelle ainsi qu'un plan d'action triennal 2024-2026 s'y rattachant.

CP-ACL-2022-34

Mettre en place un comité de travail relevant de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, qui agira à titre de comité de politique culturelle et sera composé de :

- Isabelle Miron, élue et présidente CACLP;
- Steven Boivin, élu et vice-président CACLP;
- Louis-Antoine Blanchette, professionnel en muséologie et patrimoine;
- Dinorah Catzalco, artiste en arts visuels;
- Nathalie Charette, Carrefour culturel ESTacade;
- Daniel Coutu, Productions Prestigo;
- Claire Duguay, L'Avant-Première;
- Steve Fournier, Maison de la culture de Gatineau;
- Mona Kiame, Conseil des arts du Canada;
- Marie-Hélène Leblanc, Galerie UQO;
- Yvon Leclerc, Ateliers du Ruisseau;
- Julien Morissette, Transistor Média;
- Représentant du SACL en soutien.

CP-ACL-2022-35

Mandater le comité de politique culturelle à :

- développer une démarche de mise à jour de la politique culturelle;
- développer des stratégies de consultation, de mobilisation et de participation des différentes parties prenantes;
- élaborer et proposer à la Commission des arts, de la culture et du patrimoine une nouvelle politique culturelle ainsi qu'un plan d'action 2024-2026 d'ici la fin de l'année 2023;
- s'associer, au besoin, d'autres partenaires pour mener cette démarche.

CP-ACL-2022-36

Autoriser le trésorier à puiser au surplus libre la somme de 203 847 \$ pour compléter le financement de l'élaboration d'une politique culturelle et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Il aurait été apprécié d'obtenir un bilan de la politique culturelle actuelle puisque cette dernière a plus de 20 ans et que l'exercice pourrait justifier les montants qui seront investis pour cette nouvelle politique culturelle;
- La nécessité de bien suivre dans le temps les travaux qui découleront de la nouvelle politique culturelle et d'y insérer certains indicateurs sur lesquels une reddition de compte sera effectuée;
- Il est suggéré que l'on prévoit, dans les politiques de la Ville, le début des travaux pour la future politique. Par exemple, pour une politique d'une durée de 10 ans, les travaux pour la future politique pourraient débiter à la 8^e ou à la 9^e année;
- L'importance de solliciter les communautés culturelles afin d'assurer leur contribution et leur participation aux consultations, notamment les communautés portugaises, anglophones et autochtones;

- La nécessité d'augmenter la représentation des communautés autochtones dans les comités et commissions. Il faut aussi traiter la question autochtone de façon large à la Ville;
- Le rôle important qu'ont les artistes et la reconnaissance que la Ville doit leur démontrer. On donne l'exemple de la ville de Québec qui distribue des vignettes de stationnement aux artistes;
- Les sources de financement du budget 2023;

Madame la conseillère Olive Kamanyana parle de la différence entre la participation active et la consultation. Elle croit qu'un membre de la communauté autochtone et qu'un membre de la communauté anglophone devraient faire partie du comité. Madame Norris-Parent indique qu'un sous-comité autochtone de la Table de concertation du vivre-ensemble sera créé.

Madame la conseillère Anik Des Marais indique qu'il est nécessaire qu'un véritable exercice de consultation soit entrepris et que pour se faire, la planification stratégique de la Ville pourrait, par exemple, être consolidée par un office de consultation publique.

Les élus sont d'accord avec les recommandations et elles seront présentées au conseil municipal du 10 mai 2022 pour adoption.

La rencontre du comité plénier est suspendue à 10 h 20.

Reprise de la rencontre du comité plénier à 10 h 40.

CP20220503-P2

MISE À JOUR DES PROGRAMMES DE FONDS DE SOUTIEN RELEVANT DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES ET DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation par mesdames Josée Bellemare et Sonia Blouin et messieurs Éric Boily et Fabio Jiménez.

L'objectif de la présentation est de présenter et faire adopter les principes directeurs et les modifications proposées aux modalités de soutien pour la mise à jour des fonds et programmes.

Les éléments suivants sont présentés :

- Les programmes et fonds de soutien visés par la démarche de mise à jour;
- Les faits saillants de la démarche de consultation effectuée auprès du milieu;
- Les principes directeurs proposés pour la mise à jour;
- Les modalités de soutien proposées pour la mise à jour ainsi que les gains potentiels découlant de leur mise en place;
- Les prochaines étapes de la démarche.

RECOMMANDATIONS :

CP-CACLP-2022-02 (30 mars 2022)

La Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommande au conseil municipal :

- D'adopter les modifications proposées aux modalités des programmes de soutien événementiels et des fonds d'animation et de revitalisation.

TCE-2022-01 (1^{er} avril 2022)

La Table de concertation sur les événements recommande au conseil municipal :

- D'adopter les modifications proposées aux modalités des programmes de soutien événementiels et des fonds d'animation et de revitalisation.

CP-ACL-SUDD-2022-06

- Adopter les principes directeurs et les modifications proposées aux modalités de soutien pour la mise à jour des fonds et programmes suivants :
 - Fonds de soutien à l'animation culturelle;
 - Programme de revitalisation urbaine;
 - Programme de soutien aux grands événements (50 000 \$ et plus);
 - Programme de soutien aux événements de moins de 50 000 \$.

CP-ACL-SUDD-2022-07

- Mandater le Service des arts, de la culture et des lettres ainsi que le Service de l'urbanisme et du développement durable pour effectuer la mise à jour des guides des fonds et des programmes visés par la mise à jour en vue des demandes de soutien 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse apprécie l'exercice qui a été accompli et elle félicite les équipes pour leur travail. Les éléments présentés reflètent le souhait de divers organismes qu'elle a rencontré durant la campagne électorale. Il faudra s'assurer de bien communiquer avec les différentes communautés culturelles pour leur indiquer que de l'argent est disponible via ce nouveau programme.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- La reddition de compte des petits organismes;
- Le calcul du pourcentage du système de bonification du soutien financier (calculé sur la subvention établie à partir des pourcentages de base qui ne peuvent pas être cumulés);
- Le fait que les restrictions pour les bars ne s'appliquent pas aux organismes pour lesquels la portion « bar » est accessoire à l'activité principale;
- Les artères commerciales qui sont visées par le programme seront délimitées plus précisément dans le guide de la nouvelle mouture du programme;
- La valeur de la carte présentée à la page 23. Il s'agit d'une carte de référence qui provient du plan d'urbanisme, laquelle a été approuvée par le conseil municipal dans le passé et qui ne doit pas faire l'objet de débat dans le cadre de la présentation actuelle. Il est souhaité d'arrimer les efforts d'aménagement du territoire avec les programmes de subventions proposés aujourd'hui;
- La simplification du portail utilisé par les organismes;
- L'utilisation de la grille d'analyse ADS+;

Madame Des Marais réfère à des outils utilisés par le gouvernement fédéral pour effectuer un calcul de gestion de risques faisant en sorte que la reddition de compte est moins lourde pour certains organismes. Elle mentionne qu'elle pourrait partager le tout avec madame Bellemare.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne qu'à la ville de Gatineau, un permis de bar peut donner accès à un permis de spectacle, mais que ce n'est pas le cas avec un permis de microbrasserie. Est-ce qu'un détenteur de permis de microbrasserie pourrait être admissible à un programme? Monsieur Bard répond que des vérifications seront faites et une réponse sera envoyée à l'ensemble des élus.

Les élus sont d'accord avec les recommandations et elles seront présentées au conseil municipal du 10 mai 2022 pour adoption.

La rencontre du comité plénier est suspendue à 11 h.

Reprise de la rencontre du comité plénier à 13 h.

Mesdames Josée Bellemare et Sonia Blouin ainsi que monsieur Éric Boily quittent la rencontre.

Madame Rachel Rivard ainsi que messieurs Mario St-Pierre, Louis-Charles Désy et Martin Dalpé se joignent à la rencontre.

CP20220503-P3

NOUVELLE ORIENTATION DU PROJET DU COMPLEXE DE GLACES DE L'OUEST

Présentation par monsieur Yess Gacem.

Les objectifs de la présentation sont de :

- Présenter les options possibles pour optimiser et maximiser le potentiel du site dédié au projet de complexe de glaces de l'ouest;
- Obtenir un mandat du conseil municipal, afin de procéder à des études d'avant-projet permettant d'accroître les usages et le potentiel du site destiné au projet de complexe de glaces de l'ouest.

Les éléments suivants sont présentés :

- Rappel du mandat actuel;
- Rappel des grandes orientations du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires ainsi que des déficits en infrastructures dans l'ouest de la ville;
- Révision du mandat;
- Scénarios et options possibles;
- Impact financier.

RECOMMANDATION :

CP-SLSDC-SINF-2022-01

Mandater le Service des infrastructures et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour poursuivre les études d'avant-projet (programme fonctionnel et technique, les plans concepts du projet) afin de revenir au conseil pour présenter les résultats des études et une évaluation des coûts.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse remercie les équipes pour leur travail. Elle indique que la proposition respecte le programme de conseil en ce qui a trait à la densification et à la diminution de l'étalement urbain. Les plateaux sportifs suggérés répondront aux besoins des citoyens et la Ville utilisera un terrain qui a coûté une dizaine de millions de dollars. En marge de la recommandation, elle souhaite qu'un appel d'intérêts soit fait. Cette démarche permettrait à la Ville d'étudier l'offre du marché et de donner des balises par rapport aux coûts ainsi qu'aux délais de ce projet. Un échéancier devra être complété assez rapidement.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Certains élus demandent s'il existe des options pour que le projet se fasse plus rapidement que dans un délai de 7 ans. On propose que des démarches soient effectuées en parallèle afin de vérifier si un projet clé en main pourrait être réalisé. L'administration ne croit pas qu'il est possible de réduire l'échéancier de façon significative. Pour publier un appel d'intérêt, les données du projet doivent être claires et un plan fonctionnel et technique doit avoir été complété;
- L'annexion d'une palestre à l'école 038. L'administration indique que les négociations sont en cours dans ce dossier;

- Le choix des plateaux sportifs pour ce complexe qui est basé sur le plan directeur de Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Les besoins définis dans ce plan sont arrimés avec l'espace disponible sur le terrain;
- Le fait qu'il n'y aura pas de concours d'architecture pour cet immeuble. Par contre, une firme externe d'architecture appuiera la Ville dans ce projet;
- Monsieur le conseiller Edmond Leclerc aurait souhaité que ce dossier passe par la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés. Le conseil municipal du mandat 2017-2021 a mandaté le comité exécutif de piloter ce dossier.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire est déçue de ne pas avoir été incluse dans les discussions de ce projet majeur qui sera construit dans le district qu'elle représente. Elle souhaite que les conseillers puissent participer aux rencontres du comité exécutif pour des projets d'envergures qui touchent leur district électoral. Elle comprend que le comité exécutif est en charge du dossier, mais elle se demande s'il est nécessaire que les rencontres se tiennent en rencontre de travail. Monsieur Champagne indique que si un élu souhaite participer à une rencontre de travail du comité exécutif, il peut s'adresser à lui et la demande sera évaluée.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souhaite qu'il y ait une présentation sur les différents styles de gestion et les modèles d'affaires pour ce type d'infrastructure. Monsieur Champagne prend bonne note de ce commentaire. Il demande à l'administration de trouver un moment pour qu'une présentation soit faite aux élus à ce sujet.

Monsieur le conseiller Steve Moran croit que des efforts devraient être faits afin qu'il ait des infrastructures sportives au centre-ville. Il donne le site de l'aréna Guertin en exemple. Il souhaite qu'une analyse ADS+ soit effectuée ainsi qu'une analyse sur les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé de madame la conseillère Isabelle N. Miron, propose d'ajouter la phrase suivante à la recommandation :

« une analyse différenciée selon le sexe et autres aspects de diversité, ainsi qu'une analyse en termes des émissions des gaz à effet de serre. »

Monsieur Turgeon souhaite avoir des détails et des explications par rapport aux émissions de gaz à effet de serre. Monsieur Bard suggère qu'il y est une discussion entre monsieur Moran et la direction générale la semaine prochaine pour bien comprendre le mandat et être en mesure de faire cette analyse. La proposition de monsieur Moran pourra revenir ultérieurement et un vote sera fait à ce moment, le cas échéant.

Les élus sont d'accord avec la résolution telle que formulée.

Fin du comité plénier public à 15 h 15.